



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 26 février 2015

Vu le crédit d'investissement de Fr. 11'012'000.--, voté le 30 janvier 2014, pour la construction d'une crèche dans le nouveau quartier de la Chapelle,

Vu que ce crédit d'investissement ne comprenait pas la fourniture de l'ameublement mobile pour cette institution,

Vu qu'une somme de Fr. 445'000.-- figure au budget des investissements 2015 pour l'acquisition des meubles, jeux et autre matériel utiles au fonctionnement de cette institution,

Attendu que la crèche Les Couleurs du Monde, qui va diriger et gérer la crèche de la Chapelle, a préparé dans le détail la liste des équipements nécessaires et leur prix,

Attendu que, dans ces conditions, il semble préférable de confier le dossier d'acquisition du mobilier aux futurs responsables de la crèche de la Chapelle et de leur octroyer une subvention d'investissement leur permettant de passer toutes les commandes nécessaires,

Vu le rapport de la Commission des affaires sociales, séance du 4 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

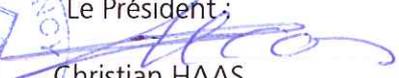
Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'autoriser le Conseil administratif à verser une subvention de Fr. 445'000.-- à l'association Les Couleurs du Monde pour lui permettre d'acquérir le mobilier, jeux et équipements mobiles destinés à la future crèche de la Chapelle ;

2. de charger le Conseil administratif d'établir une convention stipulant que ce matériel reste propriété de la Ville de Lancy et listant ledit matériel,
3. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 565, compte 541700.565844,
4. de porter cette somme au bilan, rubrique 165, compte 541700.165001,
5. d'amortir cette somme en 5 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 541710.331000.

Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président ;

Christian HAAS





VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2015

Vu les problèmes récurrents d'étanchéité, constatés depuis de nombreuses années, de la dalle du parking souterrain de l'immeuble 70, route du Pont-Butin ;

Vu que les infiltrations d'eau occasionnent des dégâts aux véhicules parqués ;

Vu la dégradation des bétons survenant avec le temps ;

Vu la nécessité d'envisager un assainissement en profondeur de la couverture du parking ;

Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 5 février 2015 ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à l'unanimité, soit par 26 oui / 0 non / 4 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'250'000.-- destiné à la rénovation de la dalle du parking 70, route du Pont-Butin ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 503, compte 956100.503763,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 123, compte 956100.123281,



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :

Christian HAAS



VILLE DE LANCY

Législature 2011 - 2015
Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 26 février 2015

Vu l'évolution constante des technologies de l'information ;

Vu la nécessité de créer deux nouvelles boucles en fibre optique aux fins de liaison informatique de nouveaux bâtiments administratifs communaux, lesquelles délesteront la boucle I actuelle et équilibreront les charges du flux de données ;

Vu l'augmentation des infrastructures publiques, autant de bâtiments qui devront être reliés au réseau informatique lancé en ;

Vu le rapport de la Commission des finances et gestion des immeubles locatifs, séance du 17 février 2015 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

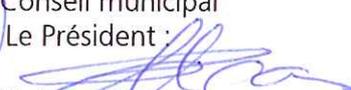
DECIDE

à l'unanimité, soit par 30 oui / 0 non / 0 abstentions

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 210'000.-- destiné à la liaison informatique des nouveaux bâtiments communaux administratifs en fibre optique (boucles II et III) ;
2. de comptabiliser cette dépense au compte des investissements, rubrique 506, compte 052132.506272,
3. de porter cette somme au bilan, rubrique 146, compte 052132.146051,
4. d'amortir cette somme en 10 ans dès 2016 par le compte de fonctionnement, rubrique 331, compte 052132.331000.



Certifié conforme au procès-verbal
du Conseil municipal
Le Président :


Christian HAAS